



« Sécurisation de l'emploi »

Empêchons la signature de l'accord entre le Medef et les autres organisations syndicales !

Le 20 DECEMBRE...

Mobilisons-nous... Participons nombreux au rassemblement départemental à l'appel de la CGT !

Le coup de force du Medef dans la négociation sur la « sécurisation de l'emploi » est inacceptable !

Le 20 décembre prochain, en aucun cas, les autres organisations syndicales ne doivent signer, en l'état actuel, l'accord sur la « sécurisation de l'emploi ».

Si tel était le cas, nous serions face à une régression sans précédent des droits des salariés !!

Après le 13 décembre, journée nationale d'action à l'appel de la CGT et le rassemblement départemental, **la lutte doit se poursuivre !** La CGT appelle à une nouvelle mobilisation le 20 décembre prochain avec un rassemblement départemental à LILLE.

Pour sécuriser l'emploi des salariés, il faut plus de droits individuels et collectifs !

PROPOSITIONS DE LA CGT

→ Résorber la précarité

La CGT revendique des droits attachés à chaque salarié, cumulables au fil de la carrière, transférables d'une entreprise à une autre.

Il faut faire reculer le temps partiel imposé et construire du droit à temps plein pour celles et ceux qui le souhaitent.

→ Agir sur les ruptures conventionnelles

Le dispositif de rupture conventionnelle a été instauré contre l'avis de la CGT. Comme cela était prévisible, ce qui devait couvrir des « séparations à l'amiable » entre un salarié et un employeur est devenu une arme de licenciement massif !

Un million de salariés ont, dans la plupart des cas, été invités par leur patron à signer une rupture conventionnelle.

Additionner plusieurs dizaines de cas dans une même entreprise permet ainsi d'éviter les obligations sociales d'un plan collectif de licenciements (indemnités, reclassements...).

→ Stopper les licenciements économiques par la promotion des alternatives au licenciement.

→ Anticiper réellement les évolutions de l'activité des entreprises, les besoins en emplois et en qualifications.

→ Faire face aux difficultés conjoncturelles des entreprises tout en garantissant l'emploi.

Il y a urgence sociale... ça vous concerne !

Voici quelques unes des intentions patronales contenues dans le projet d'accord sur la « sécurisation de l'emploi ».

Le contrat de projet

Le Medef innove encore avec le contrat de projet : votre employeur pourrait vous employer demain en « CDI de projet » qui n'a de CDI que le nom puisque vous seriez licencié, pour motif personnel, dès la fin de la tâche confiée.

Cela pouvant se produire à tout moment et sans l'application de droits liés à un licenciement économique.

La mobilité... forcée

Votre employeur pourrait vous muter sur un autre site de travail à 50 kms ou à 1 h 30 de votre domicile, avec toutes les conséquences que cela comporte.

En cas de refus, de votre part, direction « la porte » !

Et si on pouvait faire travailler gratuitement !

Aujourd'hui, vous avez 5 ans pour réclamer, auprès des Prud'hommes, les salaires qui ne vous ont pas été payés. Le patronat veut ramener ce délai de prescription à 1 an.

Accord « compétitivité emploi »

Le Medef veut se débarrasser des clauses individuelles du contrat de travail : dès lors qu'un accord collectif serait passé dans l'entreprise pour soi-disant « préserver l'emploi », tout salarié serait contraint d'accepter une baisse de son salaire, une modulation du temps de travail, un changement d'affectation de son lieu de travail, une détérioration de ses conditions de travail...

En cas de refus, vous seriez licencié pour motif économique mais sans indemnités ni reclassement. Vous seriez en plus privé de votre droit de recours devant un juge !

En matière de droit du travail : la Jungle contre l'Etat de droit !

Le patronat revendique le droit de licencier sans motif précis par écrit, en pouvant, de plus, invoquer d'autres motifs devant les tribunaux.

En cas de licenciement abusif, le patronat veut limiter le montant de l'indemnité que le juge pourrait vous accorder.

Indemnités de chômage

Aujourd'hui, moins d'un salarié sur deux est indemnisé par l'allocation chômage. C'est l'Etat, avec l'argent public, qui vient de plus en plus en aide aux chômeurs par l'attribution de diverses allocations : les entreprises licencient, la collectivité paie !

Le patronat veut bien revoir le mécanisme d'indemnisation des chômeurs... mais à coût constant. Autrement dit, ceux qui seront indemnisés devront accepter une diminution de leurs droits pour que d'autres en bénéficient.

Ne laissons pas le patronat détruire le CDI et se donner le droit de licencier les salariés sans motif et impunément !!

La mobilisation, c'est maintenant ! Il faut empêcher la signature de cet accord.

La CGT appelle les salariés à des arrêts de travail et à participer nombreux au

Rassemblement départemental interprofessionnel

Le 20 DECEMBRE à LILLE

14 h 30 devant le Medef, rue Nationale